

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
21 août 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E24000077 /51

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission

Vu enregistrée le 25 juillet 2024, la lettre par laquelle la Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BETHENY (Marne) par la Communauté urbaine du Grand Reims dont le siège est à REIMS (51722).

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Raymonde PAQUIS est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Mme Ingrid LENGELLE est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnité due à la commissaire-enquêtrice qui sera taxée par la présidente du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne sera à la charge de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à la Communauté Urbaine du Grand Reims, à Mme Raymonde PAQUIS et à Mme Ingrid LENGELLE.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 21 août 2024

Pour expédition conforme,
Châlons-en-Champagne, le 23/08/2024
Le greffier suppléant,

La présidente,

signée

Sylvie MEGRET


R. ANDRITT-CORNEVIN